



#vistapassionauDMV

DESCRIPTION DE POSTE

Aide-Technicien, Département d'urgence

Horaire de travail

La semaine de travail de l'aide-technicien du département d'urgence varie en fonction de chacun des postes.

Rôles et responsabilités

De façon générale, les responsabilités de l'aide-technicien s'énumèrent ainsi :

1. Voir à l'approvisionnement et à l'entretien du matériel médical
2. S'assurer du confort des animaux
3. Seconder le technicien dans son travail
4. Procéder à la disposition des corps
5. Effectuer les soins de base : exécuter les techniques propres au champ d'expertise

De façon plus spécifique, l'aide-technicien accomplit les activités suivantes :

Approvisionnement et entretien :

- a. Voir à la désinfection des cages, locaux, instruments, etc.
- b. Faire la lessive et le lavage de la vaisselle.
- c. Procéder à l'entretien des locaux.

DESCRIPTION DE POSTE (SUITE)

Aide -Technicien, Département d'urgence

- d. Effectuer le remplissage des tables de traitements et des locaux.
- e. Assister au rangement de la commande.

Confort des animaux :

- a. S'assurer que les cages soient propres et bien rangées.
- b. Nourrir les animaux selon les recommandations données par les techniciens.
- c. Sortir les animaux selon les recommandations données par les techniciens (avec sangles, à 2 personnes, etc.).
- d. Préparation des places de réveil suite à une intervention ou chirurgie.

Assistance au technicien :

- a. Procéder à la contention des animaux pendant les examens et/ou procédures.
- b. Préparer le matériel pour les procédures.
- c. Assister à l'anesthésie et/ou réveil du patient.
- d. Assister le vétérinaire et/ou technicien pendant la consultation.
- e. Assister lors des radiographies.

Disposition des corps :

- a. Identifier les corps selon les protocoles établis.
- b. Procéder à la disposition du corps selon la demande du client : groupe, perso, attente, etc.
- c. Assurer un suivi lors du changement pour la disposition de corps.

Soins de base :

- a. Donner les traitements aux animaux hospitalisés.
- b. Effectuer les gavages aux animaux sous la supervision des techniciens.

L'aide-technicien est également appelé à accomplir toutes autres tâches connexes reliées au département d'urgence et/ou aux fonctions administratives des vétérinaires.